

# JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

## LYON.

— Nous avons omis de faire connaître, dans les détails contenus au journal d'avant-hier sur la translation du corps de M. le comte de Précy, que les quatre coins du poêle qui recouvrait le cercueil étaient tenus par trois lieutenans-généraux, savoir: le duc d'Harcourt, pair de France; M. le baron de Galliffet, grand-croix de Saint-Louis, et M. le baron Piston, commandeur de la Légion-d'Honneur; et par M. le maréchal-de-camp baron d'Ordonneau, commandant par interim la 19.º division militaire.

— Samedi dernier, dans la matinée, un chien de chasse a parcouru quelques rues de la ville en mordant les chiens qu'il trouvait sur son passage. Tout annonce que cet événement, qui avait d'abord inspiré quelque inquiétude, n'aura pas de suites fâcheuses. Le chien dont il s'agit est rentré chez son maître, où il a bu et mangé comme de coutume, et d'après les renseignemens que l'autorité a fait prendre, il paraît qu'il n'avait mordu d'autres chiens que parce qu'il avait été lui-même poursuivi et maltraité. Toutefois pour plus de sécurité, l'animal a été envoyé à la campagne, où il sera retenu jusqu'à nouvel ordre.

— Presque tous les journaux de Paris annonçaient hier que la commune de la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, avait été érigée en ville par une ordonnance du Roi du 26 août. Nos lecteurs ont dû s'étonner que cette nouvelle locale et intéressante nous eût échappé. Le journal de Paris relève aujourd'hui en ces termes l'erreur qu'il a commise:

« C'est par erreur que nous avons annoncé dans notre Numéro d'hier, d'après la Gazette de Lyon, que la commune de la Croix-Rousse avait été érigée en ville, par ordonnance du Roi. Notre législation actuelle n'admet pas de distinction semblable. Elle veut que dans les communes dont la population s'élève à 5,000 âmes, les autorités municipales soient à la nomination du Roi: le recensement de 1820, ayant fait connaître que la population de la Croix-Rousse s'élève maintenant au-dessus du nombre fixé, en exécution des dispositions de la loi du 28 pluviôse an 8, les autorités municipales ont été nommées par S. M. »

— Le 24 septembre, M. le Maire de St-Etienne a présidé à la distribution des prix aux élèves de l'école d'enseignement mutuel, qui existe dans cette ville, en présence d'un immense concours de spectateurs. On a admiré les étonnans progrès que les élèves ont faits depuis huit mois que cette école est ouverte, et tout le monde a pensé que l'on ne pouvait donner assez d'éloges à M. Daniel, instituteur, pour la parfaite connaissance qu'il possède de la nouvelle méthode, et pour le zèle éclairé avec lequel il la dirige. Le nombre des élèves, qui est maintenant de quarante-cinq, s'élèvera vraisemblablement bientôt à deux cents, si l'on en juge par la satisfaction que le public a témoignée, par les soins de M. Daniel et surtout par la bienveillante protection que M. le Maire et quelques bons citoyens accordent à la nouvelle méthode d'enseignement.

— Le journal de Marseille du 28 septembre donne les détails les plus rassurans sur l'état sanitaire du lazareth. Nous copions textuellement. « Depuis le 22 jusqu'à ce jour, quelques nouveaux malades sont entrés au lazareth, trois d'entr'eux y sont morts de la fièvre jaune.

« Dans ce moment, il n'existe au lazaret que deux malades présentant les mêmes symptômes, tous les autres sont guéris.

« Depuis le 23 de ce mois, aucun nouveau malade n'est arrivé de Pomégue au lazareth, et il n'en existe point parmi les équipages des navires en quarantaine dans cette île.

« Ces navires ont tous été purifiés de la manière la plus soignée, d'abord par des fumigations, ensuite par l'immersion aussi profonde que possible, et enfin par des ventilateurs dont on a rendu l'action d'autant plus certaine, en enlevant les bordages des bâtimens sur lesquels l'attention devait plus particulièrement s'arrêter. »

« Ces jours derniers, l'on avait conçu des craintes à l'occasion d'un malade logé au quartier de St-Jean, et qui précédemment avait été employé sur un ponton. L'autorité, de concert avec l'administration de santé, s'est empressée, le même jour où cet homme s'est couché, de le faire transporter au Lazareth. Elle y a fait conduire aussi toutes les personnes de la

maison où habitait le malade, ainsi que la femme de celui-ci et même une voisine qui, disait-on, était venu offrir ses services. En même tems l'autorité a fait purifier cette maison par les moyens que les réglemens sanitaires prescrivent, et elle a porté même les précautions jusqu'à soumettre les maisons voisines aux mêmes purifications.

On voit par ces détails que dans ce moment les navires en quarantaine à Pomégue, et le lazareth, ne sauraient exciter aucune inquiétude pour la santé publique puisqu'il n'existe au lazareth que deux malades, et que l'île de Pomégue n'en a aucun. L'état sanitaire de la ville n'a jamais été meilleur, et les craintes qu'avait fait naître la circonstance que nous venons de rappeler, quelque grave qu'on pût la supposer, doivent être entièrement dissipées par toutes les mesures de précaution que l'autorité a prises.

Un fait consolant et bien digne de remarque est que parmi toutes les personnes qui, jusqu'à ce jour, ont, au lazaret, soigné, approché, touché les malades, aucune n'a été atteinte de la maladie.

La satisfaction que nous éprouvons nous-mêmes d'une telle situation, nous a déterminés à dévancer d'un jour la publication de notre journal.

— Nous apprenons à l'instant que l'administration sanitaire, jalouse de prévenir, dans ses lieux de quarantaine, toute contagion nouvelle, et de faire ainsi conserver à la ville de Marseille le bien que ses soins assidus lui ont procuré jusqu'à ce jour, vient de prendre, de concert avec l'autorité locale et l'autorité supérieure, une détermination que l'état alarmant de la santé publique sur les côtes orientales d'Espagne rendait impérieusement nécessaire. Nous donnons ci-après l'acte qui contient cette importante disposition.

Extrait des registres des délibérations du bureau de la santé publique de Marseille.

Séance du 26 septembre.

L'administration étant assemblée, et ayant entendu la lecture d'une lettre de Son Exc. le ministre de l'intérieur du 17 de ce mois, qui, attendu les ravages que la fièvre jaune exerce en Espagne et notamment à Barcelone, recommande de prendre les mesures les plus sévères, pour arrêter sur-le-champ toute communication dangereuse.

ARRÊTE provisoirement ce qui suit :

Art. 1.º Tous les navires étrangers venant des ports d'Espagne situés sur la Méditerranée et de ceux situés sur l'Océan, depuis Gibraltar jusqu'à la frontière du Portugal, ne seront plus admis, jusqu'à nouvel ordre, à faire quarantaine à Marseille, seul port de France dans lequel ils aient été admis jusqu'à présent.

2. Ne sont pas compris dans cette disposition, les navires provenant du Portugal et des ports septentrionaux du royaume d'Espagne sur l'Océan, qui n'auront relâché dans aucun des ports compris dans l'étendue ci-dessus.

3. Les navires français partis des ports désignés dans l'article premier, ne seront admis qu'autant qu'ils seront partis, savoir : des ports de Catalogne, avant le 20 octobre, et des ports au-delà de Gibraltar jusqu'au Portugal, avant le 31 octobre.

## SPECTACLES du 2 octobre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

LE FAUX BONHOMME, comédie en cinq actes et en vers, de M. Alexandre Duval. — MM. Chapron, Valmore, Desroches; Mesd. Dufrenoy, Fleury Chapron.

LE DELIRE, ou les suites d'une erreur, opéra en un acte et en prose de M. St-Cyr, musique de Betron. — MM. Boucher, Dérubelle; Mlle Folleville.

L'AMOUR ET LA FOLIE, ballet pantomime en un acte, de M. Blache père. — Mesd. Constant, Coëlina.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 6 heures.

LE SAVETIER ET LE FINANCIER, vaudeville en un acte, par MM. Lourdou et Santerre. — M. Léon; Mad. Dorsonville.

LA PETITE CORISANDE, ou Le Regard dangereux, vaudeville en un acte, par MM. Carmouche, Courcy et Dupin. — M. St-Albin, Mesd. Edouard, Adam.

LE PETIT DRAGON, vaudeville en deux actes, de MM. Delestre-Poirson et Melesville. — M. Hippolyte; Mesd. Dorsonville, Edouard.

LE COLONEL OU LES HUSSARDS EN GARNISON A JOYONI, vaudeville en un acte, par les auteurs de la Somnambule, etc. MM. Hippolyte, Brudent, Mad. Dorsonville.

Ceux partis après lesdites époques ne seront point reçus, sauf tout changement favorable qui pourra survenir et permettre de révoquer les présentes dispositions.

4. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation du gouvernement pour être exécuté définitivement. Il sera néanmoins, et sauf l'approbation de M. le préfet, exécuté provisoirement.

5. Toutes les autorités civiles et militaires sont invitées à concourir à son exécution.

Certifié conforme par le secrétaire en chef de l'administration de la santé publique à Marseille.

Signé Jean-Baptiste Croze-MAGNAN.

Indépendamment des mesures ci-dessus, l'autorité a fait toutes les dispositions nécessaires pour que les postes militaires soient sur le champ établis sur la côte, depuis le Clotat jusqu'à l'embouchure du Rhône, afin d'empêcher toute tentative de débarquement clandestin, et de repousser tous les navires qui paraîtraient suspects.

Déjà M. le vice-amiral, commandant la marine à Toulon avait envoyé trois chaloupes canonnières, pour croiser sur nos côtes, et forcer tous les navires sortis d'un port d'Espagne, à observer les réglemens sanitaires, mis en vigueur. Ainsi, tout concourt à éloigner de nos rivages le fléau destructeur qui ravage, dans ce moment, plusieurs provinces d'Espagne, et à assurer le maintien de la santé dont nous jouissons.

D'après les avis qui nous sont parvenus, la formation du cordon militaire, a été ordonnée dans tous les départemens maritimes qui nous avoisinent.

Un détachement du 10.<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère est encore parti ce matin, pour renforcer le cordon sanitaire formé sur la côte, pour prévenir l'introduction en France de la maladie épidémique qui afflige Barcelone.

On indique comme un préservatif contre toute espèce de contagion, plus efficace encore que le vinaigre des Quatre-Voleurs, un morceau de soie enveloppé dans la toile de coton et porté constamment, avec l'attention de renouveler le soufre de tems en tems.

Depuis 1814, de nombreux essais ont été faits pour la recherche des meilleurs moyens de prolonger la durée des bâtimens de la marine royale, que l'état de paix laisse désarmés dans les ports.

Le plus efficace de ces moyens, celui qui devait naturellement se présenter à ceux qui s'occupaient de cet objet important, était d'abriter entièrement les bâtimens et d'en garantir la partie qui reste hors de l'eau de l'influence destructive qu'exerce, sur ces grands corps flottans, le passage alternatif de l'humidité au sec.

À Brest, les difficultés qu'offrirait l'exécution de cette mesure ont été surmontées avec le succès désirable; et, depuis un an, le vaisseau le *Duc de Berry*, de 74, revêtu d'une toiture mobile, présente, sous le rapport de sa conservation, l'aspect le plus satisfaisant.

De semblables essais, faits à Rochefort et à Toulon, ont eu des résultats également avantageux.

Il ne reste donc plus de doute sur l'efficacité de ce mode de conservation. Il va être employé à Brest sur les vaisseaux le *Wagram* et l'*Océan*, de 118, construits récemment; et il le sera successivement sur les vaisseaux l'*Austerlitz*, de 118; le *Dialéme*, de 80; le *Duquesne*, le *Marengo*, de 74, qui sont en refonte dans les bassins de ce port, ainsi que sur les vaisseaux le *Montebello*, de 118, et le *Breslaw*, de 74, que l'on répare à Toulon et à Rochefort.

La même précaution est employée pour les vaisseaux en construction: la *Couronne*, de 74, en chantier à Brest, est sous une cale couverte, de même que le vaisseau le *Comte d'Artois*, et le *Tonnant*, de 118, à Rochefort; l'*Algésiras*, de 80, à Lorient.

Le vaisseau le *Duc de Bordeaux*, de 118, à Cherbourg, avait été revêtu, avant l'hiver dernier, d'une toiture mobile, et la couverture définitive de la cale sur laquelle il est en construction, sera terminée cette année.

Le vaisseau le *Triton*, de 74; la frégate la *Magicienne*, en construction à Rochefort, sont aussi sous des toitures mobiles.

— Le *Mercur* *Surveillant*, journal qui s'imprime à Mons, dément, dans son numéro du 26, une partie des faits relatifs à la fille Lambotte. Il paraît que des bruits populaires ont singulièrement dénaturé la découverte de la captivité de cette fille, qui, suivant le *Mercur* *Surveillant* n'aurait pas été trouvée renfermée dans un caveau, mais dans une chambre. « Cette séquestration, ajoute la même feuille, n'est pas le fruit de la malédiction ou de la vengeance du père de Marie-Philippe; l'état d'infirmité auquel peut l'avoir réduite une vie déréglée, paraît seule en avoir été la cause. Aucune instruction n'a eu lieu à cet égard, et aucune arrestation n'a été faite. »

#### NOUVELLES DIVERSES.

— Le 26 septembre, à dix heures du matin, est entré dans le port de Calais, le bâtiment à vapeur la *Vénus*, avec les équipages et les bagages de S. M. le Roi George IV. A onze heures, le canon des côtes d'Angleterre a annoncé que ce monarque faisait voile pour la France. C'est à dix heures, et non à onze heures, qu'il est embarqué. Le vent a un peu contrarié le passage de S. M. elle

n'a pu entrer avec son yacht dans le port de Calais; la marée était basse, et le Roi a été forcé de prendre un petit bateau, *Lamaneur*, pour se rendre à terre.

Une foule immense couvrait les quais; et S. M. George IV a été accueilli par les plus vives acclamations: il était décoré de l'Ordre du Saint-Esprit. MM. le duc de la Châtre, le marquis de Jumilhac, commandant de la division, le baron Siméon, préfet du Pas-de-Calais, le maire, et M. le duc de Cérèse, commandant de la garde de la ville, l'ont reçu à l'instant où il mettait pied à terre; il était accompagné du marquis de Gunyngnam, de son premier écuyer, de sir B. Doonfield, et de l'honorable M. Paget, capitaine du yacht, *Royal George*.

S. M. est montée en voiture pour se rendre à l'hôtel Desseix: le marquis de Jumilhac, le duc de Châtre, et le marquis de Gunyngnam, étaient avec elle: ils ont eu l'honneur de dîner avec S. M., ainsi que le duc de Cérèse et le préfet. Une compagnie de grenadiers lui a été donnée comme garde d'honneur.

Le soir, le Roi s'est rendu au théâtre. A son arrivée, des démonstrations générales de satisfaction ont éclaté, et S. M. a paru fort touché de ces témoignages de respect et d'affection.

L'escadre qui l'accompagnait se composait de seize bâtimens et deux bateaux à vapeur: elle est restée en rade.

Le Roi est parti le lendemain 27, à sept heures, de Calais; et a continué sa route pour le Hanovre, en passant par Lille et Bruxelles. Nous avons déjà dit qu'il ne visiterait ni Vienne ni Paris.

— Suivant des lettres de Trieste du 14 septembre, il y aurait eu, depuis la perte de plusieurs bâtimens de transport, pris ou brûlés aux Turcs devant Samos; une action décisive entre la flotte ottomane; renforcée par les vaisseaux envoyés d'Egypte, et la flotte grecque; ce combat aurait eu lieu dans les eaux de Rhodes. On nous promet les détails de cette dernière action, dont le résultat serait que les bâtimens de guerre ottomans qui avaient échappé au combat devant Samos ont été pris ou brûlés, ou coulés à fond, et que deux vaisseaux Turcs seulement avaient réussi à se soustraire au désastre en se dirigeant sur l'Egypte, mais ils étaient poursuivis par les bâtimens grecs, qui sont meilleurs voiliers.

Cette importante nouvelle se trouve confirmée par deux bâtimens partis le 19 août de Constantinople et arrivés à Livourne, le 29 septembre; ils disent avoir communiqué hors de Coroni, avec le capitaine *Cercowick* qui se rendait à Gènes, et qui leur a dit avoir été visité par deux bâtimens grecs, qui lui ont annoncé la défaite entière de la flotte turque. Cette flotte, après avoir perdu huit vaisseaux dans le combat de Samos, s'était réfugiée dans les parages des îles de C6 et de Rhodes, où les Grecs l'ont de nouveau attaquée et entièrement détruite, à l'exception d'un vaisseau et de deux frégates qu'ils poursuivent; ils confirment aussi la nouvelle déjà connue du massacre qu'il y a eu à Constantinople, quand on y a su cette nouvelle: jamais, disent-ils, les Turcs n'avaient été transportés d'une fureur pareille, et ce massacre a été plus terrible que ceux qui l'ont précédé.

— Les gazettes anglaises racontent l'anecdote suivante:

Il y a environ six semaines, un commis d'une maison de commerce s'échappa en enlevant 580 liv. sterl. On donna des ordres pour son arrestation, et un agent de police fut envoyé à sa poursuite. On ne le retrouva qu'en Hollande, à bord d'un bâtiment qui allait mettre à la voile pour l'Amérique. Comme le commis ne fit aucune résistance, l'agent anglais ne jugea pas à propos de le faire arrêter dans les formes par la police hollandaise; mais le capitaine du navire, soigneux de l'honneur de son pavillon, porta sur-le-champ ses plaintes, et fit arrêter l'agent anglais, pour avoir osé, contre les lois du pays, arrêter un étranger sur son bord. En vain le commis voulut-il protester que l'agent lui avait simplement apporté des ordres de sa maison de commerce, et qu'il n'était pas arrêté, on le mit en liberté malgré lui, et on emprisonna l'agent. Fort embarrassé de la liberté qu'il venait de recouvrer d'une manière inattendue, le commis, décidé à réparer sa faute, attendait que l'agent qui l'avait arrêté, disposât de son sort: mais celui-ci, gardé strictement en prison, était beaucoup plus occupé de recouvrer sa propre liberté que de mettre des obstacles à celle du commis. Il ne trouva pas même d'autre moyen de se délivrer, que de prier le commis repentant de se rendre en Angleterre et d'informer le gouvernement de sa situation. Le commis a obtenu sa grâce de la maison de commerce; mais l'officier de police maladroit est resté en quarantaine.

— Les mêmes gazettes donnent l'extrait suivant d'un règlement proposé pour la police d'un nouveau théâtre.

1.<sup>o</sup> Il sera défendu à toute personne d'avoir la pipe ou la cigarette à la bouche pendant la représentation, dans la crainte du feu.

2.<sup>o</sup> Il ne sera pas vendu d'eau-de-vie ou autres liqueurs spiritueuses dans l'intérieur de la salle; ceux qui voudront boire et fumer se rendront à la tabagie annexée au théâtre.

3.<sup>o</sup> Il ne sera point permis de se tenir debout sur les banquettes, et d'empêcher les personnes placées derrière de jouir du spectacle.

4. Les femmes qui ne seront pas accompagnées par un homme d'une mise décente seront renvoyées au paradis. Toutes les loges leur sont interdites.

5.<sup>o</sup> Si des gentlemen veulent parler haut, se quereller ou boxer, ils se retireront de la salle, afin de ne point troubler la représentation.

N. B. Le corps-de garde ou le *penitencier* paraissent des lieux très-commodes pour ces divers objets.

6.° L'entrée de la salle sera refusée à tout homme ivre, à moins qu'il ne promette d'aller dormir paisiblement dans l'enfoncement d'une loge.

7.° Aucun acteur ne se permettra de faire ressortir les mots équivoques ou à double entente, par un coup-d'œil ou une grimace, sinon on le fera descendre sur-le-champ du théâtre au milieu des huées et des sifflets.

Les lettres particulières qui nous sont parvenues de Berlin sont de nature à faire croire que la politique du gouvernement prussien se trouve parfaitement d'accord avec celle du cabinet russe. On dit, qu'en cas de guerre avec l'empire ottoman, la Prusse observera une neutralité armée... Quant à l'Autriche, il ne paraît pas qu'elle se soit prononcée d'une manière définitive. On sait d'ailleurs que son ministre à Constantinople qui a provisoirement remplacé le baron de Strogonoff, doit continuer à négocier de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

PARIS, 28 septembre.

Mme la duchesse de Berry est arrivée au château des Tuileries, à midi moins un quart. S. A. R. a été reçue par Monsieur, comte d'Artois, son auguste père. La princesse, en rentrant dans ses appartemens, a trouvé MADAME et M. gr le duc d'Angoulême, qui l'ont félicitée sur son heureux retour et sur le bon état de sa santé. Peu d'instans après, on a apporté à Mme la duchesse de Berry ses augustes enfans. MADEMOISELLE s'est jetée au cou de sa mère, en disant, dans son langage enfantin : « Bonjour, maman, tu as été long-tems. » L'auguste mère a embrassé ses enfans avec la plus tendre affection.

Ce soir, vers les six heures, la musique des corps de la garde royale a exécuté des marches et symphonies sous les croisées de S. A. R. M. gr le duc de Bordeaux, pour célébrer le premier anniversaire de la naissance de S. A. R. Le Prince et son auguste sœur ont été présentés plusieurs fois aux militaires qui ont salué les Enfans de France par les plus vives acclamations.

La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi du nommé Valz, ancien négociant, âgé de 74 ans, condamné, le 30 août dernier, à la peine de mort par la cour d'assises de Paris, pour émission de fausse monnaie.

On assure que la nièce de ce vieillard a présenté à S. M. une demande en grâce, et que les jurés l'ont recommandé à la clémence royale.

Ce n'est pas M. le médecin Bailly, mais M. le docteur Bailly, qui est l'un des deux principaux commissaires envoyés par le gouvernement à Barcelone. Il eut une pareille mission pour Cadix en 1804, où la fièvre jaune exerçait ses ravages. Il est auteur d'un ouvrage très estimé sur cette maladie. Il a été présenté au gouvernement par l'académie royale de médecine, dont il est membre titulaire.

Une dame, demeurant rue des Trois-Frères, était sortie, il y a deux jours, vers le soir, laissant chez elle son enfant endormi. Peu de tems après, l'enfant s'éveille : effrayé sans doute de se trouver seul, il court à la croisée et se précipite, entraînant avec lui une courte-pointe dont il était couvert. Presque au même instant la mère arrive; frappée d'un pressentiment funeste, à la vue de cette courte-pointe, elle la soulève en tremblant, et aperçoit son enfant brisé par sa chute. Cet affreux spectacle a fait sur cette malheureuse mère une telle impression qu'elle en a perdu la parole.

Une perte qui sera vivement sentie par tous les savans vient d'être faite dans la personne de M. Elious (Bochter), né à Scioute, ville capitale de la Haute-Egypte, ancien interprète de l'armée d'Orient, professeur d'arabe à la bibliothèque royale.

Il laisse à la France, à qui toutes ses veilles ont été consacrées, un *Dictionnaire arabe et français* d'une grande utilité.

C'est le 9 du mois prochain que seront jugés les auteurs des six brochures saisies, il y a quelques jours. L'un d'eux, M. Barginet, de Grenoble, vient de faire imprimer un ouvrage sur les Grecs; il est intitulé : *Considérations religieuses et politiques sur l'émancipation des Grecs*.

Les officiers du régiment des hussards de la Meurthe, en garnison à Arras, ont fait présent à M. le prince Carignan, leur premier colonel, promu au grade de maréchal-de-camp, d'une riche et superbe épée.

On assure qu'au moyen d'un nouveau procédé découvert par M. de Montozon, chimiste et imprimeur lithographe, rue de Tournon, n.° 11, on obtient sur une pierre plane, ou en relief, sans jamais la mouiller, un tirage comparable en vitesse à ceux de la typographie.

Les courses de chevaux, au Champ-de-Mars, ont commencé, avant-hier, à une heure et demie. Il y a eu trois épreuves, qui consistaient à parcourir deux fois la circonférence intérieure du Champ-de-Mars (4 kilomètres ou 2,52 toises.)

La première épreuve se composait de trois pelotons de jumens, savoir : 1.° *la Morwick*, appartenant à M. Erainbert; *la Lilly*, à M. Duplessis, *la Minerve*, à M. Crémieux; *l'Elrondelle*, à M. Baudart.

2.° De trois chevaux, savoir : *le Roland*, à M. Souchay; *le Romulus*, à M. Hottegiandre; *le Pilote*, à M. Morice.

3.° De quatre jumens : *la Séduisante*, à M. Neveu; *la Marquise*, à M. Rienssec (N. M.); *la Jeanne d'Arc*, à M. Briggs, et *l'Erigone*, à M. Auber.

La seconde épreuve se formait des mêmes jumens et chevaux.

La troisième, de *la Lilly*, du *Roland*, et de *la Séduisante*.

*La Lilly* ayant parcouru ladite circonférence en 7 minutes 7 secondes, et étant arrivée la première au but, a obtenu le prix de 2,000 fr., dit *prix principal*.

Hier la 7.° chambre du tribunal de 1.° instance de la Seine, jugeant en police correctionnelle, a condamné, conformément à l'art. 4 du conseil du 26 février 1725, le sieur Ladvocat, libraire non-breveté, au Palais-Royal, à 500 francs d'amende et à cesser d'exercer cette profession, comme ayant contrevenu à l'art. 11 de la loi du 21 octobre 1814, portant que nul ne sera imprimeur ni libraire, s'il n'est breveté par le roi et assermenté.

Hier, le deuxième conseil de guerre de la première division militaire, a rendu contre le nommé Aimé Magloire K\*\*\*, garde du-corps (compagnie de Luxembourg) un jugement qui le condamne à un an de prison, à la dégradation militaire pour crime d'insubordination envers ses supérieurs. L'accusé a été, en outre, déclaré incapable de servir dans les armées du roi.

Extrait d'une lettre écrite de Smyrne par M. David, consul-général de France :

«..... Votre lettre m'est arrivée au milieu des scènes affreuses dont Smyrne était le théâtre. Le brave capitaine Brun sembla y arriver exprès pour déployer, en faveur des malheureux, la générosité de son caractère. Il a reçu et nourri *gratis* tous ceux qui virent lui demander un refuge. Le bon capitaine Combes a fait de même; les capitaines Lieutaud, Etienne, Gassin, Icard, Cartier, Caudier, ne sont pas restés en arrière dans ces actes de commisération. Ils ont tous fait honneur à notre caractère national et au pavillon qu'ils portent. J'ai fait connaître au ministre de la marine leur désintéressement et leur humanité.

Ces qualités ont brillé d'autant plus en eux, que beaucoup de capitaines étrangers ont mis à contribution tous ces infortunés qui leur demandaient la vie, et quelques-uns, faute d'argent, les ont dépouillés de leurs effets, pour se rembourser du prix exagéré qu'ils mettaient à leurs secours. J'avoue que nos braves capitaines, provençaux m'ont rendu fier de leur conduite : ils emportent de ce désastre peu d'argent, mais beaucoup d'honneur, etc..... »

— Notre courrier de Paris du 29 nous a manqué.

## EXTERIEUR.

### PAYS-BAS.

*Bruxelles*, 26 septembre. — S. M. le roi d'Angleterre est arrivé hier au soir, en rade devant le port de Flessingue, où ses vaisseaux ont mis à l'ancre; S. M. y a logé et a dû débarquer ce matin dans le port d'Anvers, pour arriver à six ou sept heures du soir en cette ville; S. M. aura besoin de 40 chevaux de poste pour le service de ses voitures de suite.

Le marquis de Londonderry, premier ministre de S. M. britannique, milord Clanwilliam, premier secrétaire d'état, milord Dundo, MM. Parish et Ward, secrétaires d'ambassade, sont arrivés hier en cette ville avec leurs suites, venant de Londres, et sont descendus hôtel Wellington. Le duc de Wellington, venant de Paris, est également arrivé hier, et il est descendu hôtel de Bellevue.

Depuis trente ans, les agitations convulsives de l'Europe ont amené successivement à Bruxelles la plupart des souverains de cette partie du monde. Il ne sera peut-être pas déplacé de jeter un coup-d'œil rapide sur ce sujet, qui prouve mieux que toutes les réflexions philosophiques l'instabilité des choses humaines.

En 1791, Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, ayant quitté la France, arriva dans nos murs, tandis que son infortuné frère Louis XVI eut le malheur d'être arrêté à Varennes. En 1794, S. M. l'empereur François vint se faire inaugurer à Bruxelles en qualité de duc de Brabant, cérémonie qui eut lieu avec la pompe la plus imposante; mais, par une bizarrerie que l'histoire fera sans doute ressortir, quelques mois après, les armées françaises conquièrent la Belgique, et la république y fut proclamée.

En 1803, Napoléon Buonaparte, comme premier consul, fit son entrée à Bruxelles, aux flambeaux, avec un appareil militaire imposant et qui annonçait un conquérant. En 1811, il y reparut comme empereur, accompagné de son épouse Marie-Louise; dans ce voyage, il avait de l'humeur contre les Bruxellois pour l'extrême froideur qu'ils avaient montrée lorsque les Anglais s'emparèrent de Flessingue en 1809; Buonaparte traversa leur ville, enfoncé dans sa voiture, pour se rendre au palais de Laeken: c'est là qu'il arrêta définitivement l'expédition de la Russie.

En 1814, la face des choses ayant changé, nous vîmes arriver ici le roi de Suède, Bernadotte, à la tête de l'armée suédoise: ce prince y était déjà venu en 1794, après le gain de la bataille de Fleurus, auquel il contribua puissamment; il était alors général de division dans l'armée française, commandée par le général Jourdan. C'est également en 1814 que notre auguste monarque a fait son entrée à Bruxelles comme roi des Pays-Bas.

En 1815, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse ont visité cette résidence, revenant de leur glorieuse expédition en France; et retournant dans leurs états. Maintenant c'est le roi d'Angleterre qui vient passer quelques jours dans l'antique capitale du Brabant, avant de se rendre dans le Hanovre: c'est la première fois que ce

monarque quitte ses états. C'est ainsi que, dans un petit nombre d'années, des évènements si divers se sont pressés avec une telle rapidité dans notre patrie, que la postérité aura peine à croire qu'ils ont pu avoir lieu dans une période de temps aussi courte.

ITALIE.

TURIN, 27 septembre. — Le roi et la reine sont attendus ici le 3 octobre. Parties de Modène le 29 courant, LL. MM. seront le 1. er octobre à Alexandrie.

PORTUGAL.

LISBONNE, le 12 septembre. — La commission sanitaire de ce royaume ayant pris en considération les nouvelles reçues dernièrement par les différens consuls Portugais et juntas de santé en Espagne, concernant l'état sanitaire dans les ports, a déclaré que l'édit du 11 septembre 1816, devait être remis en vigueur; en conséquence des navires provenant de la Havanne et des autres ports de l'île de Cuba et de Philadelphie, et des autres endroits des Etats-Unis d'Amérique, de Malaga, du royaume d'Andalousie, et des îles Canaries, ne pourront être admis sans avoir subi une quarantaine rigoureuse.

Nous apprenons de Rio-Janeiro que la nuit du 16 au 17 juin dernier a failli être des plus funestes à la population de cette capitale; des individus qui ne peuvent supporter que nous soyons en paix, avaient adroitement insinué aux troupes nationales du Brésil que les Portugais devaient rétablir l'ancien ordre de choses, que même ils étaient déjà réunis sous les armes dans leurs casernes; cette dernière assertion se trouva rayée, parce qu'on avait dit la même chose, en sens inverse, aux Portugais, des troupes du Brésil; on allait en venir aux mains lorsque le général commandant à Rio-Janeiro, hazarda sa vie pour faire entendre raison aux deux parties; enfin, après une peine infinie, on parvint à s'entendre, on s'embrassa, et la tranquillité fut rétablie.

SÉVILLE, 14 septembre. (Extrait d'une lettre particulière.) — On vient de former une forte colonne mobile composée d'hommes robustes et décidés, sous le commandement du colonel Rodriguez de Calleja, spécialement chargé de poursuivre sans relâche Zaldivar, second espoir des anti-constitutionnels; cette colonne sera divisée en cinq détachemens qui parcourront le pays dans toutes les directions et pourront se réunir dans un court espace de temps.

Dans la matinée du 11 de ce mois, on s'est aperçu qu'on avait volé le trésor de la cathédrale; il paraît que les voleurs s'étaient introduits par le toit, ils ont emporté une somme de 492 mille réaux, 125,000 francs.

Notre clergé n'aura pas de reproches de ce qu'il n'explique pas la constitution à ses ouailles; un jeune ecclésiastique de cette ville réunit chaque dimanche une foule immense d'auditeurs; il explique la constitution.... en vers...

P. S. Le bruit se répand dans ce moment que le général Grénard s'est évadé de sa prison. Comme le courrier part dans ce moment, je ne puis m'en assurer maintenant d'une manière positive.

ESPAGNE.

CADIX, le 14 septembre. (Correspondance particulière.) Je m'empresse de vous adresser copie des deux pièces suivantes, qui ont été imprimées et affichées ici dans la journée d'hier:

La Junte suprême de santé, dans la séance d'aujourd'hui, a vu les rapports journaliers des différentes sections de ce port, desquels il résulte que la salubrité publique est dans le meilleur état, sans qu'on ait remarqué à aucun malade des symptômes qui puissent causer le moindre soupçon. Quant aux villes de Xérès et port St-Marie, on est informé que les maladies qui y règnent, ne sortent pas de la sphère des maladies communes, et que dans aucun cas la fièvre épidémique ne s'y est déclarée; dans les autres communes de cette province, la junte suprême n'a pas la moindre nouvelle que la salubrité publique ait souffert la plus légère altération.

Cadix, le 13 septembre 1821. Le président, JAUREGUI.

Junte suprême de santé de Malaga.

La ville, les hôpitaux et les lazareths sont dans le plus parfait état de santé, sans qu'on ait remarqué chez un seul malade des symptômes de maladie suspecte. Les navires en observation dans la baie jouissent du même bienfait: seulement deux marins appartenant aux navires anglais, *Auspicious* et *Superbe*, ont succombé; quoique malades, avant leur arrivée on les avait cachés soigneusement, en les présentant sur le pont comme sains à la visite qui se fait journellement. Cet incident a donné lieu à l'envoi de ces deux bâtimens au lazareth de Mahon; et on a pris des mesures pour qu'à l'avenir rien ne puisse être caché de ce qui serait préjudiciable à la santé publique.

Malaga, le 5 septembre. Le président, Manuel ROBLEDA.

MADRID, le 20 septembre. (Correspondance particulière.) — Le général Morillo, comte de Carthagène, a repris le commandement militaire de cette province.

— Le lieutenant-général Alava a été nommé au commandement militaire de la province d'Aragon avec le traitement d'activité.

— Le soldat du régiment de Catalogne qui, fusillé par la bande de Mérimo, fut laissé pour mort et parvint à s'échapper, quoique criblé de blessures, a été présenté à la dernière séance du club de la *Fontana d'Oro*, où il a été accueilli avec enthousiasme; il lui a été remis une somme de 700 réaux, produit d'une quête faite, séance tenante, en sa faveur.

— Avant-hier, le chef politique ayant été informé que plusieurs individus se proposaient de porter dans les rues le portrait du général Riego, il fit une proclamation pour l'empêcher; la troupe fut mise sous les armes, et des piquets furent répartis sur différens points: malgré tout cet appareil militaire, la procession ne se mit pas moins en marche; elle grossissait à chaque instant de personnes qui criaient à tue tête: *Vive la liberté! vive Riego! mort aux serviles!* Ce concours immense passa ainsi devant la troupe sans qu'il lui fût dit un seul mot, et parcourut plusieurs quartiers; arrivé devant l'hôtel de-ville, où étaient réunis le capitaine-général, la municipalité et le chef politique, un mouvement d'indignation se peignit sur leurs traits. Le chef politique descendit; il harangua les meneurs porteurs du buste, et voulut par la persuasion les ramener à l'ordre; voyant qu'il n'était point écouté, il ordonna à un bataillon de milice d'agir; le portrait fut enlevé; plusieurs individus furent arrêtés et conduits en prison, où ils sont à la disposition du juge de première instance.

Dans cette même journée, l'alcade Rull se porta au club de la Fontaine-d'Or, à l'effet d'arrêter le maître du café et les orateurs. Chemin faisant, il rencontra deux de ceux-ci; mais comme des groupes se formaient, ce magistrat crut qu'il était prudent de les laisser continuer paisiblement leur route. Le propriétaire de l'établissement ayant donné sa parole d'honneur qu'il se rendrait chez le chef politique; et l'ayant tenue, il a été emprisonné.

ENGRAIS ECONOMIQUE.

La compagnie Foulon avant l'entreprise des fosses mobiles et fabrication, d'engrais économique, autorisée par brevet d'invention accordé par sa majesté à l'honneur de prévenir messieurs les propriétaires et cultivateurs, qu'après quantité d'expériences, d'essais et par des procédés nouveaux, elle est parvenue à donner à son engrais une qualité bien supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour.

Tout ce qui compose ce nouvel engrais a été vu et approuvé par une commission de six membres nommés par la société royale d'agriculture de la ville de Lyon, en présence desquels il a été procédé à la fabrication dudit engrais en février dernier.

Depuis ce tems, M. Malhot, directeur de la pépinière royale de naturalisation du département du Rhône, a fait sur plus de soixante sortes de cultures différentes, des essais dont les résultats ont été très-avantageux tant pour l'amendement des terres mêmes arides que pour les céréales, prés et prairies artificielles, arbres fruitiers et forestiers, à la vigne dont elle augmente la qualité et quantité, aux provins et légumes de toute espèce dont aussi elle augmente la qualité et quantité.

Ces divers essais ont prouvé que ce nouvel engrais dont le transport est très-facile et peu coûteux peut être comparé aux meilleurs fumiers et colobines ainsi qu'à la cornaille; il produit des récoltes abondantes sans fatiguer la terre, il n'engendre aucune mauvaise herbe et détruit les insectes qui devorent les germe ou les racines.

S'adresser au sieur Aleaume directeur de la compagnie Foulon, place Louis-le-Grand n° 9, façade du côté du Rhône, au deuxième étage, grand-escalier à gauche, où tous les jours l'on pourra se procurer ledit engrais et tous les renseignements nécessaires pour en faire usage.

ALEAUME.

Place Louis-le-Grand, n° 9, à Lyon.

ANNONCE JUDICIAIRE.

— Demain mercredi, trois du courant, à 9 heures du matin, sur la place Saint-Georges de cette ville, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, des meubles et effets saisis à la requête de l'administration des impôts indirects, au préjudice des maris Carrichon, demeurant à Lyon, port Sablet, lesquels consistent en un billard garni de ses accessoires, banque, tables, glaces, commode, tabourets, poêle et divers autres objets.

MEUNIER, huissier.

BOURSE DE LYON. — Cours du 1 octob.

Table with columns: jours, Argent, Lettres. Rows include Amsterdam, Londres, Hambourg, Auguste, Madrid, Cadix, Livourne, Milan, Gènes, Naples, Bâle, Francfort, Vienne, St-Petersb., Paris, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nismes, Toulouse, Beaucaire, Piastres, Or, Escompte, Barres d'ar.

BOURSE DE PARIS. — Cours du 29 sept.

Table with columns: Un Mois, Trois Mois. Sub-columns: Papier, Argent. Rows include Amsterdam, Anvers, Hambourg, Berlin, Londres, Madrid, Cadix, Bilbao, Lisbonne, Porto, Gènes, Livourne, Naples, Vienne, Venise, Milan, Auguste, Bâle, Francfort, St-Petersb., Lyon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Oren barr., Or en barr., Pièces de 20 et 40 f., Quadruples neufs, Ducats de Hollande, Arg. en barr., Piastres, Effets publics, Cinq p., Rec. de liq., Annuités, Annuités, Act. de B., Rentes de Naples, Oblig. de la Ville.